

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE CANADA

M. le Président: Je signale encore aux députés la présence à la tribune des membres de l'Équipe Canada, vainqueurs de la Coupe Canada de 1987.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis ravi de voir la couleur de l'uniforme de l'équipe qui a remporté la Coupe Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais poser au vice-premier ministre une question qui fait suite à la braderie du gouvernement au profit des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En novembre 1986, un document provenant du cabinet du président des États-Unis révélait publiquement les concessions précises que les Américains exigeaient du Canada. Nous avons déjà cité ce document à la Chambre. Ils réclamaient l'accès à notre secteur vinicole—ils l'ont obtenu. Ils réclamaient que soient modifiées nos méthodes de vente et de transport du blé—ils ont eu gain de cause. Ils voulaient réviser le Pacte de l'automobile—ils le pourront. Ils demandaient des modifications à nos lois sur les produits pharmaceutiques—ils les auront. Ils insistaient sur la modification du tarif postal—cela se fera. La liste se poursuit indéfiniment.

Comment se fait-il que les Américains aient eu gain de cause sur tous les articles importants de la liste présidentielle de 1986, alors que nous n'avons obtenu rien qui vaille en retour?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le fait que le très honorable chef de l'opposition officielle ose dire que la protection que le Canada a obtenue contre le protectionnisme américain de plus en plus farouche n'a aucune valeur, que les avantages considérables que représentent l'accès et la sécurité d'accès au vaste marché américain ne signifient rien du tout à ses yeux nous montre à quel point ses problèmes personnels l'aveuglent et l'empêchent de voir la réalité en face.

Des voix: Bravo!

● (1425)

LE MÉCANISME OBLIGATOIRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'hypothèse de ce très honorable monsieur pourrait être exacte, si nous avions obtenu une dérogation concrète à la loi commerciale américaine ou un mécanisme obligatoire de règlement des différends qui appliquerait une loi neutre, ce qui n'est pas le cas. Nous sommes toujours assujettis au protectionnisme américain.

Pourquoi les règles du jeu sont-elles demeurées inchangées en ce qui concerne la loi américaine qui s'applique aux exportations canadiennes? Pourquoi, par exemple, les pêcheurs de la région de l'Atlantique n'ont-ils obtenu aucun avantage?

N'est-il pas vrai qu'après avoir capitulé sur toute la ligne devant les Américains—je m'adresse au ministre des Finances—le Canada s'est retrouvé avec un mécanisme de règlement des différends qui continue d'appliquer la loi et les règlements américains, qui n'a pas force exécutoire pour les Américains et qui a presque autant de valeur que la promesse qu'avait faite le premier ministre au congrès d'investiture du parti conservateur lorsqu'il avait assuré aux Canadiens et à son propre parti qu'il n'y aurait jamais d'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le mécanisme contenu dans l'Accord a force exécutoire. Le chef de l'opposition le sait, je pense.

M. Broadbent: Il a force exécutoire dans la loi américaine.

M. Clark (Yellowhead): La question est de savoir si cela devrait être dans la loi américaine ou la loi canadienne.

M. Rodriguez: Qu'est-ce qu'on va nous laisser, Joe?

M. Clark (Yellowhead): La Chambre et les personnes qui s'intéressent sérieusement à la question et étudient les documents savent que les lois des deux pays, canadiennes et américaines, s'appliquent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Jusqu'ici, ça va.

M. Clark (Yellowhead): Ils ont compris jusqu'ici, monsieur le Président. Je vais donc m'aventurer à leur expliquer le troisième élément.

Si le chef de l'opposition soutient qu'il faut appliquer les droits canadiens à des situations qui sont actuellement régies par le droit américain, il devra soutenir que le droit américain doit s'appliquer à nous. Ce serait pour nous un abandon flagrant de souveraineté.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Écoutez-le donc parler de souveraineté! Vous en avez du culot!